

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^e, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Du 6 novembre 1881

CANTON DE MORNANT

ALEXANDRE FRETTON

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Propriétaire, cultivateur et conseiller municipal à Taluyers

LE DÉBAT FUTUR

Ils seront toujours les mêmes : les hommes du grand ministère ont peur du grand débat. Il est question de s'expliquer dans la coulisse ; le futur président du conseil raconterait, entre amis, la conduite qu'il compte tenir. Le pays a besoin d'explications franches, nettes, catégoriques ; il a les yeux fixés sur la tribune de l'Assemblée, il a mis son espoir en ses nouveaux élus et il aurait la déception de ne rien entendre de ce qu'il veut savoir. Il ne saura rien du ministère qui s'en va, il ne saura rien du ministère qui vient.

Cette façon de politiquer sous le manteau de la cheminée, n'est du goût de personne ; aucun journal, si modérément républicain qu'il soit, n'a approuvé ces hommes d'État qui, traitent les affaires publiques comme de simples affaires privées.

En s'appuyant sur l'article 6 de la loi d'organisation des pouvoirs publics, qui dit que « les ministres sont individuellement responsables de leurs actes personnels », les amis du ministère qui s'en va voudraient écarter tout débat sur la politique générale ; c'est un moyen d'atténuer la responsabilité encourue. M. Farre répondrait à l'interpellation sur la guerre de Tunisie et M. Constans sur les agissements intérieurs ; les huit autres ministres ne diraient rien. De telle sorte que le blâme, ou la félicitation, que la Chambre ne manquera pas d'imposer à de tels agissements, n'atteindra pas un système gouvernemental, mais un homme du gouvernement. Encore une fois, ce n'est pas ce que la France veut. Les dix ministres sont solidaires ; dans un cas aussi grave, si des fautes ont été commises ; elles l'ont été de l'assentiment de chacun. Il y a des conseils de ministres assez fréquents, pour y débattre les mesures proposées. Les ministres ont obéi à un même mot d'ordre, ils ont été inconsciemment ou non, les instruments inhabiles d'une politique occulte : ils devront se présenter tous les dix devant le pays ; il le faut.

Il ne s'agit pas ici de sentimentalisme, c'est la Constitution, c'est la loi qui déclare encore formellement « que les ministres sont responsables solidairement de la politique générale du gouvernement. » Ce qui veut dire, que si la guerre de Tunisie est une faute ; la faute n'en est pas qu'au ministre de la guerre. Le général Farre peut être responsable de la tenue, des nominations, du recrutement ; mais la guerre, mal conduite, engage le cabinet tout entier. M. Constans, en provoquant des élections spontanées, en nous obligeant à subir ce spectacle triste et comique d'une Chambre qui n'est plus, en face d'une Chambre qui n'est pas encore, n'a pas seulement compromis son portefeuille, il a compromis ses collègues.

L'interpellation prochaine ne sera que l'application de l'article 6 des pouvoirs publics. Elle ne sera pas la condamnation de l'un ou l'autre ministre, elle ne s'appliquera pas à M. Farre ou à M. Constans, mais à tout le ministère.

Les officieux insinuent que le grand débat public, en raison de ce qu'il s'appliquera au cabinet moribond aura une importance telle, qu'il empêchera de

songer au cabinet naissant. Ils comprennent qu'un ministère ne peut arriver ainsi, sans crier gare et sans donner, au moins, en entrant, sa carte de visite ; aussi les amis de M. Gambetta ont-ils songé à ce moyen ingénieux ; d'un programme public qui ne sera tout bonnement qu'un programme privé. Les électeurs ont demandé la politique du grand jour : les gouvernants se débrouillent déjà. Et comme ils redoutent le feu de la rampe, ils comptent dans les coulisses.

Eh bien non : le pays ne veut pas de ces explications louches. C'est un système condamné, irrévocablement. Que M. Gambetta s'explique à la tribune, non ailleurs. Nous savons que le grand jour ne lui plaît guère : nous n'en avons cure. Qu'est-ce que ce programme que l'on promet ? Ce programme que l'on cache ? Le futur président du conseil songe à exécuter les promesses du suffrage universel, comme M. de Paris exécute les condamnés à mort : en homme honnête, qui fait une vilaine besogne et qui se hâte, de peur que le soleil se lève avant qu'il n'ait achevé. Les amis de M. Gambetta sont bien maladroits ou M. Gambetta est bien impudent.

Il faut que les deux ministères : le ministère futur et le ministère passé soient en présence. Qu'on scinde l'interpellation en deux parties, comme le veut le XIX^e Siècle, peu importe : l'essentiel est qu'elle se fasse. La discussion sera un programme et l'ordre du jour voté par les Chambres, apprendra au ministère qui s'en va ce qu'on lui reproche et au ministère qui vient ce qu'on lui veut.

En tout cas, l'occasion ne manquera pas à M. Gambetta d'exposer sa ligne de conduite, si toutefois M. Gambetta en a une.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 novembre.

Le projet Mackau

M. de Mun et Mgr Freppel combattent vivement le projet de M. de Mackau de réunir en un seul groupe tous les membres de la minorité. Il est probable que ce projet échouera.

Le Groupe distinct

M. Floquet a démenti dans les couloirs l'intention qu'on lui prêtait de former un groupe distinct.

L'élection Lanessan

Le 9^e bureau a examiné le dossier de notre ami de Lanessan. Même en retranchant les bulletins brûlés, le nouveau député a une majorité de 5 voix.

Le bureau a conclu à la validation. Nous sommes heureux, M. de Lanessan devant prendre un rang important à l'Extrême-gauche.

L'élection Serph

Les nouvelles émanant du 4^e bureau disent que M. Guoman Serph, député de la Vienne, sera probablement validé, malgré les protestations qui lui reprochent d'avoir usé d'effluves blanches et d'avoir fait faire, par un de ses agents, une conférence dans la salle de vote, le matin de l'élection.

L'élection Cheneau

M. Cunéo d'Ornano a l'intention d'attaquer l'élection de M. Cheneau, élu à Bourges, contre le prince d'Arenberg. Les griefs articulés sont insuffisants.

Le 9^e bureau a conclu à la validation.

L'élection Beauquier

Le 9^e bureau est saisi du dossier de M. Beauquier. Il a entendu M. Ordinaire son concurrent.

On croit que la validation de l'élection de M. Beauquier sera prononcée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

L'élection de M. Brisson n'est douteuse pour personne. Le chiffre des élections intéresse seul. M. Gambetta a écrit ce matin à M. Philippoteaux de vouloir remplir aujourd'hui les fonctions de président provisoire. M. Brisson ayant décliné cet honneur comme étant sur les rangs pour la présidence définitive. M. Brisson préfère la présidence de la Chambre au ministère de la justice offert dans la combinaison ministérielle nouvelle.

M. Gambetta est venu voter à chaque scrutin se retirant après le vote.

DÉPART DE M. GAMBETTA DU PALAIS BOURBON

M. Gambetta a quitté définitivement le Palais-Bourbon. Il a fait aujourd'hui ses adieux au personnel.

LA RÉUNION DES 317

L'idée d'une réunion plénière des 317 est abandonnée et répudiée même par les amis de M. Gambetta, lesquels avaient bien eu, malgré leurs dénégations, l'intention de tenir cette réunion. L'affluence était considérable dans la salle des Pas-Perdus.

RÉCEPTION DE M. CAMILLE PELLETAN

M. Camille Pelletan, de retour de Tunisie, a été l'objet d'une réception chaleureuse. Le jeune député était très entouré et très questionné.

INTERPELLATION DE M. BALLUE

M. Ballue a l'intention de déposer demain une demande d'urgence pour son interpellation sur les affaires tunisiennes qui réunit quinze adhésions.

LA MISE EN ACCUSATION DU MINISTÈRE

La mise en accusation est regardée comme le corollaire de l'enquête, malgré tous les efforts pour l'écarter.

LE CAS DE M. DUPORTAL

Le bruit court que hier soir, à l'issue de la réunion de l'Extrême-gauche, M. Lockroy serait allé chez M. Louis Blanc l'entretenir du cas de M. Duportal.

M. Lockroy, en son nom et au nom de ses collègues, MM. Madier de Montjau, Naquet, Ballue et Saint-Martin, aurait prié le président du groupe d'obtenir de M. Duportal de ne plus assister aux séances de l'Extrême-gauche.

M. Lockroy aurait affirmé qu'au cas où M. Duportal ne voudrait pas être de cet avis, les membres ci-dessus mentionnés démissionneraient, expliquant la détermination prise lors de la première réunion du groupe.

LA SÉANCE

Séance du 3 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPOTEAUX

La séance est ouverte à deux heures.

M. de Vallon a proposé le rapport sur son élection, concluant à la validation, il dit qu'il ne peut accepter les appréciations morales de ce rapport, au nom de la dignité et de l'indépendance de ses électeurs.

Il proteste contre les appréciations du rapporteur.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau.

Il est procédé au tirage au sort de 27 scrutateurs.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 42 pour l'élection du président.

M. Marcelin Pelletan répond qu'il a trouvé au dossier de l'élection Vallon dans le Lot 46 protestations qu'il a signalées à l'attention de la Chambre, dans des termes courtois et dans la limite de son mandat.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Votants.....	412
Bulletins nuls.....	22
Majorité absolue.....	211

M. Henri BRISSON.....(élu). 347

M. de Larochehouart..... 33

M. de Montjau..... 16

La proclamation de ce vote a été accueillie par des applaudissements.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Votants.....	419
Majorité absolue.....	210

MM. Philippoteaux.....(élu). 277 voix.

Deves.....(élu). 213

Spuller..... 208

Lepère..... 203

Floquet..... 186

Georges Perin..... 137

Bernard Lavergne..... 73

René Goblet..... 36

Deux vice-présidents seulement étant élus, il y a lieu à un second tour de scrutin.

tin, mais M. le président annonce qu'il suivra réglementairement celui des questionnaires.

ÉLECTION DES SECRÉTAIRES

Votants.....	389
Majorité absolue.....	195

MM. Legonidec de Tressan.....(élu). 237 voix.
Armez.....(élu). 211
Sarrien.....(élu). 196
Adrien Bastid..... 178
Marcellin Pellet..... 165
Renault-Morlière..... 162
Nurard..... 160
Riotteau..... 97
Deluns-Montaud..... 94
Brousse..... 93
Dutailly..... 79

Trois secrétaires sont élus ; l'élection des cinq autres est renvoyée à demain.

ÉLECTION DES QUESTEURS

Votants.....	379
Majorité absolue.....	190

MM. de Mahy.....(élu). 347 voix.
Madier de Montjau..... 306
Margaine..... 289
Noël Parfait..... 245
Clovis Hugues..... 18
Tony Révillon..... 18

Il est procédé au second tour de scrutin pour l'élection de deux vice-présidents.

ÉLECTION DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Votants.....	376
Majorité absolue.....	189

MM. Lepère.....(élu). 247 voix.
Spuller.....(élu). 214
Floquet..... 215
Georges Perin..... 90
Bernard-Lavergne..... 48

La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 3 novembre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance est ouverte à 3 h. 5.

Après l'adoption du procès-verbal le Sénat renvoie à la prochaine séance l'élection d'un membre pour faire partie de la commission de contrôle de monnaie en remplacement de M. Garnier, décédé.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la loi adoptée par la Chambre des députés relative à l'interdiction de séjour dans la Seine et les communes de l'agglomération lyonnaise.

M. Leroyer demande l'ajournement.

M. Tenaille-Saligny demande l'abrogation de la loi du 9 juillet 1852 ; il conclut à l'ajournement à 15 jours.

L'ajournement pur et simple est prononcé.

Loi sur la durée des heures de travail. Le rapporteur, M. Paris, propose le refus de la loi.

M. Tolain combat longuement. Il demande au Sénat de passer à une deuxième lecture.

L'article premier sur le travail effectif des ouvriers au-dessous de 18 ans et des femmes dans les manufactures n'excédant pas 11 heures par jour et six jours dans la semaine.

La loi est adoptée.

Les six premiers articles sont adoptés.

Le Sénat passera à une deuxième délibération.

Il s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 4 h. 50.

LES JOURNAUX

Paris, 3 novembre.

L'Union républicaine déclare que les députés qu'on appelle les quatre-vingt-huit, n'ont nullement l'intention de former un groupe particulier.

Le Petit Journal croit que les ministres remettront aujourd'hui à M. Grévy leur démission collective, qui ne sera rendue officiellement publique qu'après l'interpellation seulement.

La Justice déclare qu'une enquête seule pourra faire connaître la meilleure solution de la question tunisienne.

Le Rappel dit qu'après un grand débat, on verra subitement clair, les partis se classeront, il y aura un gouvernement et une majorité vraie.

La République française pense qu'il ne faut pas bouleverser la loi électorale du Sénat ni en abandonner le principe, il faut seulement l'améliorer en donnant aux villes une représentation suffisante pour qu'elles ne soient pas écrasées par les campagnes.

La République française, dans un autre article, se défend de vouloir détruire l'indépendance de la magistrature.

La Paix déclare inacceptable l'idée de former une réunion plénière des gauches.

L'Union républicaine demande aux chambres de voter immédiatement le traité de commerce avec l'Italie.

Le Soleil ne pense pas que M. Roustan soit blâmable d'avoir recommandé au bey

les projets de M. Léon Renault, s'il le fit avec réserve et sans engager son gouvernement. Le devoir des consuls est de protéger leurs nationaux.

LE FUTUR MINISTÈRE

Paris, 3 novembre.

On est toujours sans indications précises sur la composition du nouveau ministère. M. Gambetta reste toujours muet, même pour ses amis les plus intimes. On regarde cependant comme probable que le ministère sera composé de la manière suivante :

M. Gambetta, président du Conseil, sans portefeuille ; ministre de l'intérieur, M. Spuller, si M. Challeml-Lacour persiste à refuser ; comme sous-secrétaire d'Etat, M. Camescasse ou M. Waldeck-Rousseau. Si M. Cazot ne conserve pas les sceaux, il serait nommé président du Conseil d'Etat et les sceaux écherraient à M. Goblet ou à M. Dauphin avec M. Waldeck-Rousseau sous-secrétaire, dans le cas où celui-ci n'irait pas à l'intérieur en cette qualité.

M. Léon-Say aurait les finances ; M. de Freycinet la guerre, avec le général Lewal comme sous-secrétaire ; l'amiral Peyron, la marine ; M. Tisot, les affaires étrangères ; M. Raynal ou Allain-Targé, les travaux publics ; M. Rouvier, l'agriculture et le commerce. M. Ferry conserverait l'instruction publique ; s'il se retirait devant l'interpellation, il serait remplacé par M. Spuller ou M. Paul Bert. M. Cocheret resterait aux postes et télégraphes. Il serait fortement question de former un nouveau ministère, celui des colonies, dont M. de Mahy serait titulaire.

Comme je vous l'ai déjà dit, cette liste ne repose que sur des conjectures ; il faut même ajouter que plusieurs députés ne les croient pas fondées et disent que la combinaison préparée par M. Gambetta étonnera beaucoup de personnes qui sont loin de la prévoir. Quoi qu'il en soit, on est à peu près d'accord à penser que l'Officiel publiera la composition du nouveau ministère deux ou trois jours après avoir enregistré la démission du cabinet actuel, soit vers le 15 courant environ.

RENTRE DES TRIBUNAUX

Paris, 3 novembre.

La rentrée des Cours et Tribunaux a eu lieu aujourd'hui, dans le cérémonial accoutumé.

Le défilé des magistrats de toutes juridictions, s'est fait du Palais à la Sainte-Chapelle, où une messe a été célébrée par l'archevêque de Paris, assisté de ses grands vicaires.

La cérémonie religieuse achevée, l'archevêque est monté en carrosse et est retourné à son hôtel, rue de Grenelle. Il assistait jadis au discours de la Cour de cassation : aujourd'hui il s'est abstenu.

Le procureur général Bertaud a prononcé un discours sur la Loi du progrès et le libre arbitre, puis il a fait l'éloge funèbre de MM. Nasse et Glanville. Il y a eu des paroles de regrets de M. Bertaud, aussi relativement aux conseillers retraités par limite d'âge.

M. Cazot n'assistait pas à l'audience d'ouverture de la Cour de cassation.

M. l'avocat général Bouchet a prononcé des discours sur l'indépendance de la Magistrature devant le Pouvoir.

Il a critiqué le mode d'avancement actuel. Il voudrait plus d'indépendance de la part des magistrats, et une augmentation de traitement pour atteindre ce but.

Le Palais possédait une physionomie animée.

DÉMISSION DES MINISTRES

Paris, 3 novembre.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Ferry.

Il a été décidé que les ministres remettront leur démission collective à M. le président de la République, après la discussion sur les interpellations relatives aux affaires tunisiennes.

INTÉRIEUR

Paris, 3 novembre.

ACTES OFFICIELS

Le Journal officiel annonce que M. de Bussy, directeur des constructions navales, est nommé membre du conseil des travaux de la marine.

L'Officiel publie, en outre, une circulaire de M. Sadi-Carnot, aux administrateurs des compagnies de railways, au sujet d'un projet de tarif général commun, ainsi qu'une autre circulaire aux inspecteurs généraux de l'exploitation, concernant les mesures à prendre pour assurer la sécurité de la circulation.

PROTESTATION D'ÉTUDIANTS

Les étudiants ont protesté, hier soir, vers onze heures, à leur manière, contre la campagne de Tunisie. Un groupe d'entre eux, qu'on peut évaluer à soixante ou quatre-vingts, s'est formé à la queue sur le boulevard Saint-Germain.

Chaque manifestant avait, au bout d'une canne, une lanterne vénitienne, dont un des côtés transparents portait ces mots : *Conduite d'un capitaine en Tunisie*.

Le cortège chantait la Marseillaise sur rythme funèbre.

Les gardiens de la paix ayant coupé la marche de ce monarque et invité les manifestants à éteindre les lanternes et à plus chanter, les étudiants obéirent à cette injonction, mais continuèrent leur protestation muette en allant faire silencieusement plusieurs fois le tour de la statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf.

LE PRINCE DE GALLES À PARIS

Le Claviron dit que le prince de Galles est venu à Paris pour contracter un emprunt personnel et urgent.

Tamponnement de Chemin de fer

Paris, 3 novembre.

Le train de marchandises n. 322 a été tamponné hier, vers deux heures du matin, près le Pont-Saint-Martin, à Versailles, par le train de voyageurs, n. 20.

Cinq wagons du train de marchandises ont été mis hors de service.

Le train de voyageurs n'a pas eu d'accident.

ALGÉRIE & TUNISIE

A Kairouan

Elle ne se trouve plus qu'à 8 kilomètres de Kairouan. Elle sera demain 29 octobre, devant la ville.

Il a été reconnu qu'une expédition vers Galsa est nécessaire.

On attend, pour l'entreprendre, que nos troupes soient reposées.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le Traité de commerce

Londres, 3 novembre.

Le *Standard* apprend que M. Mancini vient prochainement de Noailles et lui donnera des explications satisfaisantes concernant le but pacifique du voyage du roi Humbert à Vienne.

Le *Times* croit que les négociations pour le traité de commerce seront incessamment terminées.

Sir G. Dilke et ses collègues retourneront samedi à Londres prendre de nouvelles instructions.

Le *Morning-Post* pense que la discussion ne sera pas reprise avant la formation du nouveau cabinet français.

ESPAGNE

Au Parlement

Madrid, 3 novembre.

Répondant à M. Silvela, qui attaque le ministère au sujet des affaires de Salda, le ministre des affaires étrangères a, sous le coup français, rappelés les souscriptions en faveur des inondés de Murcie et soutenu que la France a satisfait aux réclamations de l'Espagne.

Pour le service des dépêches

Alain LAMBERG.

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

BULLETIN MILITAIRE

M. le général de brigade Broz, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 10^e corps d'armée, à Carcassonne, en remplacement de M. le général Bonie, qui a été précédemment nommé à la brigade de cavalerie du 10^e corps d'armée, à Carcassonne.

M. le général de brigade Gueyral, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 2^e brigade d'infanterie (12^e division, 6^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Mézières et de Reims, à Mézières, en remplacement de M. le général Coiffé.

M. le général de brigade Coiffé, a été nommé au commandement de la 20^e brigade d'infanterie (10^e division, 5^e corps d'armée), à Paris, en remplacement de M. le général Millot, précédemment appelé au commandement de la place de Paris.

M. le général de brigade Quenot, nouvellement promu, a été nommé au commandement de la 21^e brigade d'infanterie (11^e division, 6^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Nancy et de Toul, à Nancy, vacant par suite de la promotion de M. le général Hanriot (3-A.) au grade de général de division.

M. le général de brigade Bovet, nouvellement promu, a été nommé aux fonctions de directeur supérieur du génie des 5^e et 6^e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne, en remplacement de M. le général Berrier, qui a été, précédemment, sur sa demande, placé en disponibilité et admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous croyons qu'il est bon de répéter que l'appel à l'activité de la classe de 1880 aura lieu savoir :

La première portion de l'armée de terre, du 10 au 14 novembre.

La seconde portion, le 16 novembre.

Le contingent de l'armée de mer, le 10 décembre prochain.

M. de la Chevrière de la Grandville, lieutenant-colonel du génie, hors cadre, chef d'état-major de la 27^e division d'infanterie (14^e corps d'armée), est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 17^e division d'infanterie (9^e corps d'armée).

M. Rolland Piégue, promu au grade de capitaine de gendarmerie, est placé à Briançon (Hautes-Alpes).

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 3 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. MUNIER

Le procès-verbal de la dernière séance lu par M. Despeignes, est adopté après quelques observations de M. Pasquet.

M. Carlot demande une rectification au *Bulletin municipal*, elle concerne son rapport sur le monument des légions du Rhône. Rectification sera faite.

Il continue et dit jusqu'à ce jour, le *Bulletin* était envoyé à raison de cinq exemplaires par conseiller.

Le dernier numéro n'a été envoyé qu'à un exemplaire; il demande pourquoi cette décision a été prise.

M. Munier dit que les fascicules ne sont plus remis aux conseillers, ils sont envoyés aux maires où ils peuvent les retirer.

M. Bessières dit que puisque la loi s'oppose à la publication des séances du conseil, on pourrait au moins avec le *Bulletin* lire le compte-rendu des séances. Si ces *Bulletins* sont envoyés aux maires, il est certain qu'ils y resteront. Il veut mieux continuer à envoyer 5 exemplaires à chaque conseiller.

Il ajoute que par l'intermédiaire des conseillers, ces *Bulletins* sont distribués aux groupes politiques, aux cercles d'études. On peut de cette façon initier les électeurs aux travaux de leurs élus.

M. Bouffier dit que cette décision n'a pas été prise au sein de l'administration d'une façon définitive; que l'administration a cru bien faire en faisant remettre aux maires le *Bulletin municipal* qui précédemment était distribué aux conseillers. Si elle a agi ainsi, c'est qu'elle pensait que le *Bulletin* serait mieux à la disposition du public.

M. Carlot insiste pour que la distribution se continue comme par le passé, pour les mêmes motifs invoqués par M. Bessières.

M. Julia dit observer que la publication du *Bulletin municipal* est très coûteuse.

Ar. point de vue de la publication on obtiendrait le même résultat à prix moins onéreux, en publiant par exemple un journal bi-hebdomadaire.

A la suite de ces différentes observations, il est décidé que les conseillers qui en feront la demande auront un service comme par le passé.

M. Munier appelle l'ordre du jour.

DISCUSSION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Il est dit que pour discuter le compte administratif, en vertu de l'article 25 de la loi de 1873, il faut élire un président qui rend directement compte au préfet du rapport déposé et adopté de la gestion du maire.

La séance est suspendue cinq minutes afin de permettre au Conseil de se consulter pour cette nomination.

Il est procédé à la reprise de la séance à l'élection du président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Votants..... 47

MM. Carlot..... 4 voix

Javot..... 4

Grinand..... 5

Berthoud..... 4

Bessières..... 4

Munier..... 4

Vacheron..... 4

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN

Votants..... 47

MM. Carlot..... 5 voix

Grinand..... 3

Javot..... 7

Bessières..... 4

Munier..... 4

TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN

Votants..... 47

MM. Javot..... 7 voix

Carlot..... 6

Munier..... 4

Vacheron..... 4

Bessières..... 4

Berthoud..... 4

Bulletin blanc..... 1

M. Javot est élu président à la majorité relative.

PRÉSIDENCE DE M. JAVOT

M. Pasquet donne lecture du rapport sur le compte administratif.

Il signale au conseil les services municipaux qui n'ont donné que des situations incertaines.

La recette municipale, dit-il, fait à tort figurer au bénéfice net de 42.091 fr. 20 dans son exposé.

La mairie du 5^e arrondissement ne fournit aucune justification pour le compte relatif aux salles d'asile.

Le dossier affecté aux dépenses militaires ne contient aucune pièce.

Le service de l'architecture trouve le moyen d'équilibrer tous les crédits dont il dispose en reportant uniformément tous les reliquats pour la rubrique uniforme « crédits à reporter pour travaux dits ou ayant cours ».

Le même service ne fournit pas la justification des assurances payées par les propriétés communales.

Les dépenses « belles-lettres, sciences et arts, etc. », ne sont pas suffisamment spécifiées.

Les visites médicales, portées irrécouvrables, ne parviennent pas assez tôt à la recette municipale.

Les rapports des agents de police sur les débiteurs ne sont pas donnés aussi sérieusement qu'il serait désirable.

Enfin, les notes des pharmaciens sont tout à fait exagérées.

Il serait bon, dit M. Pasquet, que l'Administration insiste près MM. les Médecins et leur renouvelle les anciennes instructions afin que ceux-ci n'ordonnent que le strict nécessaire pour le soulagement des malades; de cette façon, les notes pharmaceutiques seraient beaucoup moins élevées et par conséquent leur recouvrement plus facile.

Après quelques explications, le Conseil adopte le rapport de M. Pasquet, qui donne la situation suivante :

Les recettes de l'exercice 1880, tant ordinaires, qu'extraordinaires, supplémentaires, additionnelles et autres, sont arrêtées à la somme de..... 83.256.851 07

Les dépenses effectuées pendant le même exercice sont de..... 82.168.975 04

d'où il résulte un excédent

de recettes de..... 1.087.876 03

Le résultat de l'exercice 1880, clos au 31 mars 1881, donnant un excédent de recettes de..... 8.468.618 60

Le résultat définitif de l'exercice 1880 présente un

excédent de recettes de..... 9.556.494 63

M. Javot, président, demande si les conseillers ont des observations à présenter.

M. Munier présente quelques observations en ce qui concerne la mairie du cinquième arrondissement.

M. Pasquet donne des explications qui donnent satisfaction à M. Munier.

A la suite de ces observations, M. le président met aux voix le rapport de M. Pasquet.

Il est adopté.

PRÉSIDENCE DE M. MUNIER

— Bourses près des Facultés. — Sont admis au concours du 21 octobre : MM. Isoard, pour les sciences; Rissat Anfray, pour les lettres. — Rapporteur, M. Clavel. — Adopté.

— Éclairage des écoles. — Frais supplémentaires pour l'année 1881, supplément de crédit de 18.662 fr. 49. — Rapporteur, M. Bessières. — Adopté.

M. Bessières dit que les classes supplémentaires du soir ont été supprimées, de là des plaintes nombreuses des parents.

Il demande si elles ne seront pas rétablies ?

M. Clavel dit que l'Académie va présenter un projet à l'Administration.

Il dit que ces cours supplémentaires étaient un grand surcroît de travail pour les instituteurs qui se trouvaient surmenés. Les enfants restaient trop longtemps enfermés dans les classes.

Néanmoins on avisera pour donner satisfaction aux parents. Dans les classes où il y a 4 à 5 professeurs, un seul suffira pour il croit que cela ne pourra concerner que les élèves pouvant faire des devoirs.

M. Julia dit que les instituteurs ont été augmentés d'après une délibération qui exigeait deux le gardiennage des enfants. Il est de toute nécessité pour certains parents, que leurs enfants soient gardés à l'école. Il insiste pour que la délibération prise soit maintenue.

M. Bessières dit que puisque les instituteurs ont accepté une augmentation de traitement, ils doivent subir l'augmentation de travail demandé, si l'Académie n'a pas pris des mesures à cet effet, il faut la mettre en demeure d'y pourvoir au plus tôt.

— Ecole La Martinière. — Immeuble situé rue Royale, demande de poursuites con-

tre un locataire. — M. Robert, rapporteur. — Adopté.

— Droits de location. — Bateau à laver sur le Rhône. Pétition de M. Pinaud. — Rapporteur, M. Vacheron. — Adopté.

— Bateau à laver sur la Saône. — Pétition Denoyelle. Conclusions qui résistent à 147 fr. le dégrèvement à accorder. — Rapporteur, M. Vacheron. — Adopté.

— Bateau à laver sur le Rhône. — Dégrèvement de 240 francs. — Rapporteur, M. Vacheron. — Adopté.

— Hospices civils. — Installation de 400 lits à l'hôpital de Perron. — Rapporteur, M. Despeignes. — Avis favorable.

— Abonnement à l'école. — Demande des sieurs Decate, Fellen, Crozi, Fauché, Moulin-Grillot. — Rapporteur, M. Despeignes. — Adopté.

— Octroi. — Liquidation de pension des sieurs Trux, Satin, Jauve, Mayard, Meunier. — Rapporteur, M. Despeignes. — Adopté.

— Arrondissement. — Etablissement de deux urinoirs, quai de Serin. — Rapporteur, M. Julia. — Adopté.

— Annulation d'un vote. — Émis dans la séance d'hier demandant la réforme judiciaire. Acte est donné de la communication de M. le Préfet. — Rapporteur M. Julia. — Adopté.

— Pensions. — Liquidation de la pension de M. d'Hautville, ex secrétaire de la mairie du 2^e arrondissement. Liquidée à 4.460 fr. — Rapporteur M. Pasquet. — Adopté.

— Concession d'une cave au sieur Virleant, locataire du café de la Comédie au théâtre des Célestins. — Adopté.

La séance est levée à 10 h. 10.

GRÈVE DE VILLEFRANCHE

Nous recevons la communication suivante :

La commission exécutive n'ayant aucune foi dans les bruits de rentrée, envoie six délégués à la Croix-Rousse pour faire une enquête en faveur des grévistes de Villefranche.

Les délégués que nous envoyons seront munis de listes revêtues en tête de quatre sceaux de la chambre syndicale.

Ne remettre d'argent à aucune personne qui ne serait porteur d'une liste revêtue de cet insign.

Les habitants de Villefranche sont priés de ne pas laisser faire dans leur ville.

Soit à Lyon, soit à Villefranche, que tout le monde se souvienne que depuis sept semaines nous soulignons 400 familles et que maintenant, par suite de la fermeture de tous les ateliers, nous sommes 2.000 ouvriers et ouvrières sans travail.

Devant les misères que cette lutte terrible engendre, ouvrez vos cœurs au nom de la Solidarité des Travailleurs.

Pour la commission de la grève : DESGRANGES, G. A. BECKMANN.

Les travailleurs de la teinture sur étoffes et sur la filote, de Villefranche adressent leurs plus sincères remerciements aux sociétés ouvrières et chambres syndicales suivantes, qui leur ont envoyé des fonds pour les soutenir dans leur lutte.

La chambre syndicale des maçons de St-Etienne, de la teinture lyonnaise; la chambre syndicale des corporations réunies de Tarare; la société de prévoyance lyonnaise de la tannerie et corroierie; la chambre syndicale des mégisseries de Grenoble; la chambre syndicale des tisseurs et veloutiers de l'Arbresle (Rhône); la fédération des chambres syndicales lyonnaises; la chambre syndicale des maçons, plâtriers et cimentiers de Grenoble; l'Union syndicale de Thizy; la chambre syndicale des cordiers de Bourg-et-Épiage et Romans; le journal le *Progrès de Saône-et-Loire*; la chambre syndicale des ouvriers sur cuirs et peaux de Grolhey (Tarn).

Nous sommes convaincu que nos braves grévistes trouveront partout bon accueil : de la Solidarité et de la Fraternité c'est la devise des gens de cœur, les ouvriers n'en manquent pas, nous le savons depuis longtemps.

H. L.

SOUSCRIPTION

POUR LES

GRÉVISTES DE VILLEFRANCHE

Total de la cinquième liste..... 257 70

Versé par le citoyen Guyot..... 2 "

Le délégué de la 1^{re} circonscription a versé pour un groupe de républicains radicaux..... 10 "

Un groupe de menuisiers en fauteuils, versé par le citoyen Guillemeret..... 4 "

Versé par le citoyen Chachuat..... 4 "

Première souscription faite par les membres du bureau et les membres de la Société de la caisse de prévoyance des ouvriers de la manufacture des tabacs..... 18 80

M. Raymond, appréteur..... 1 "

Total de la sixième liste..... 294 50

ASSASSINAT DE M. MARX

SUBSTITUT A CHALON

(NOUVEAUX DÉTAILS)

Un mystère impénétrable paraît s'attacher à ce crime.

Il résulte, toutefois, de l'enquête, conduite avec habileté par M. le juge d'instruction, aidé de M. Prieur, commissaire de police, que l'assassin quel qu'il soit, connaissait parfaitement les habitudes intimes de la victime.

M. Marx, en effet, ne ferme jamais sa porte à clé; il n'est pas complètement le bec de gaz qui éclairait sa chambre, ce qui aurait pu permettre à l'assassin de monter chez lui sans allumer de lumière et de pénétrer dans l'appartement sans faire aucun bruit et sans réveiller les voisins.

Il résulte de tous les indices recueillis jusqu'ici que M. Marx a été frappé par une femme.

Certains renseignements établissent d'une façon à peu près précise que M. Marx, n'est pas rentré seul à son domicile, lundi soir.

Il devait être en compagnie d'une jeune dame avec laquelle il avait passé la soirée au grand hôtel.

Étant établi qu'une femme a pénétré dans son appartement, il est à présumer que c'est elle qui a frappé le jeune magistrat.

Dans cette hypothèse qu'il est difficile de contester, on se demande quel a été le mobile du crime ?

Qu'est cette femme ? Est-elle mariée ?

On sait que M. Marx a assisté à la représentation d'*l'Épave* et il est probable que c'est au théâtre qu'il a rencontré la personne qui est allée souper avec lui.

Si cette personne est l'assassin, on la retrouvera certainement, car plusieurs amis du substitut se sont trouvés avec elle.

On se perd véritablement en conjectures sur les motifs qui ont pu la pousser à ce crime épouvantable.

Tout indique cependant une vengeance, car l'assassin a frappé avec une violence inouïe et il semble qu'il ait cherché comme par plaisir à défigurer sa victime. Nous avons donné hier le détail de ses blessures horribles.

En tous cas, cette affaire mystérieuse passionne tous les esprits à Chalon, et l'imagination publique forge les romans les plus étonnants sur ce drame.

Nous ne tarderons pas à être fixés : de nombreux témoins ont été entendus et parmi eux il en est qui ont donné à l'instruction des détails assez précis pour éclairer complètement l'instruction.

Derniers Renseignements

L'état de M. Marx s'est encore aggravé.

Les médecins réunis à son chevet ne conservent plus d'espoir. Tout fait prévoir un dénouement fatal et l'on croit même qu'il ne passera pas la nuit.

L'enquête se poursuit très activement.

Certains indices auraient mis la justice sur la trace des coupables.

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTON DE MORNANT, DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Alexandre FRETTON

Candidat républicain

Propriétaire-bâtisseur et conseiller municipal à Taluyers.

Électeurs et chers Concitoyens,

Je crois manquer à mon devoir si je ne témoignais ma gratitude et ma reconnaissance aux honorables membres du comité électoral républicain du canton de Mornant, qui m'ont, à l'unanimité, par leurs suffrages, et sans les avoir sollicités, désigné pour leur candidat au Conseil général du Rhône.

Je viens donc, citoyens, acceptant cette candidature, vous indiquer quelle sera ma ligne de conduite au Conseil général, si vous voulez bien me reconnaître digne de votre confiance.

Devoué depuis longtemps au principe républicain, que je considère comme le seul pouvant permettre la réalisation des réformes économiques, dont nous avons besoin pour développer les ressources de notre agriculture; vous pouvez compter sur tout mon concours pour soutenir et défendre les intérêts particuliers de notre canton, sans oublier les intérêts généraux de la nation, car vous savez tous que les Conseils généraux peuvent émettre leur avis sur ces grands intérêts. Je ferai donc tout mon possible pour appuyer les grandes réformes pour l'instruction populaire, et surtout maintenir la paix qui est si nécessaire à la prospérité publique et au bon ordre de nos finances.

De grandes institutions sont aussi nécessaires, afin que le vagabondage et la mendicité disparaissent de notre société civilisée. Vous connaissez, citoyens, les sentiments de solidarité humaine qui m'ont toujours animé, vous pouvez être assurés que ces institutions, je les demanderai et soutiendrai de tous mes efforts.

A présent, c'est à vous, électeurs, à faire votre devoir et de prouver votre sincère attachement à la République, en envoyant au Conseil général du Rhône, le candidat du Comité républicain.

Taluyers, le 1^{er} novembre 1881.

Alexandre FRETTON.

RENTÉE DE LA COUR

La rentrée de la Cour d'appel et du tribunal de Lyon a eu lieu hier avec le cérémonial d'usage.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée à la cathédrale.

Vieille coutume, qui espérons-le disparaîtra bientôt. Un grand nombre de membres des deux parquets se faisaient du reste remarquer par leur absence à cette cérémonie.

M. Millevoye, premier président et les magistrats de la cour en robes rouges, M. le président Brigueuil et le tribunal de première instance y assistaient. M. le cardinal-archevêque occupait son fauteuil habituel.

Après la messe, il y a eu réunion dans la salle de la première chambre. Parmi les invités, on remarquait : M. le général Carteret-Trécourt, M. Gailleton, maire de Lyon; M. Sévère, président de la chambre de commerce, MM. Louis et Paul, secrétaires généraux.

On a procédé d'abord à l'installation de M. Duplessis, nommé conseiller pendant les dernières vacances.

M. Boyer, substitut du procureur général a pris ensuite la parole et a prononcé un intéressant discours sur l'établissement de la juridiction royale à Lyon.

Il a abordé la question historique de notre cité au Moyen-Age, les luttes interminables entre les bourgeois et l'archevêché, luttes qui ne purent se terminer que par l'intervention du roi et qui eurent pour résultat le triomphe des légistes sur la juridiction ecclésiastique.

M. Boyer a terminé son discours par l'éloge de M. Bryon, conseiller décédé, et de M. Fochier, ancien avocat général, aujourd'hui procureur à Dijon.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 2 novembre, 4 heures soir.

Le baromètre est en hausse sur la Méditerranée, ainsi que sur le centre de l'Ouest

de la France; à Lyon, il s'est élevé de 8mm depuis hier.

Les basses pressions persistent sur les îles Britanniques, mais leur centre se transporte rapidement vers le N.-E.

Probable : temps doux et assez beau.

Vu et approuvé :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

THÉÂTRES

Mireille

On se souvient de la création de *Cinq-Mars* en grand opéra qui eut lieu dans notre ville sous la direction Aimé Gros.

Goudou vint lui-même diriger les répétitions et conduisit l'orchestre à la première représentation. A cette occasion, un grand nombre de ses admirateurs causèrent avec lui et le félicitèrent avec enthousiasme de ses œuvres. *Faust* surtout était porté aux nues.

« Savez-vous quel est mon chef-d'œuvre, leur dit Goudou, on dit que c'est *Faust*, et bien non, c'est *Mireille*. »

Il nous souvient encore de ces paroles que nous entendîmes alors.

Le public s'est-il douté hier au Grand-Théâtre qu'il entendait le chef-d'œuvre du grand-maître. Assurément non.

Dire que la partition a été discutée, serait faux. On a chuté, beaucoup chuté même, mais ces marques de désapprobation s'adressaient à l'interprétation et non au libretto. Il n'est pas possible qu'on ait discuté *Mireille*, musicalement parlant.

L'œuvre renferme des beautés de valeur inégalable; le chœur de la scène, *Chant de l'Épave*, le *Pirater*, la romance de Vincent au dernier acte sont réellement superbes.

Dans l'orchestration, l'harmonie a été travaillée avec soin, comme dans toutes les œuvres de Goudou.

On trouve bien quelques reminiscences, mais elles sont habilement dissimulées; une cependant apparaît trop visiblement : Dans la romance de Vincent au dernier acte nous avons retrouvé toute l'orchestration et toutes les harmonies de *Salut demeure chaste et pure* de *Faust*.

Résumons : *Mireille* a de la valeur, et sera appréciée par le monde musical de notre ville; les profanes le dédaigneront sans doute.

Le libretto est terné et de bien peu d'intérêt. C'est l'histoire trop connue d'une jeune fille qui aime, malgré la volonté d'un père, ce dernier lui a choisi un fiancé, qu'elle ne veut naturellement pas; comme toujours, l'amour paternel est finalement vaincu par les larmes et *Mireille* la fiancée est unie à celui qu'elle aime.

MM. Mistral et Michel Carré ont semé au milieu de ce piètre sujet quelques situations intéressantes, mais qui ne se montrent qu'à de bien longs intervalles.

L'interprétation a été assez médiocre.

Mlle Fincken n'est pas de taille à faire ressortir les beautés de *Mireille*. Il semble cependant qu'elle a étudié la partition; au second acte, on a laissé la claque applaudir, mais au troisième, il a fallu modérer l'ardeur de cette dernière par de vigoureux chuts.

Mlle Duffau a été une bien triste soirée : *Voici la saison*, bien rendu, aurait pu être un grand effet.

Mlle Bergé a fait un charmant petit bégayer. Sa chanson du troisième acte a été bien dite.

M. Engel est le seul qui ait été véritablement applaudi. Il s'est montré à la hauteur de sa tâche.

M. Maris a été faible. Sa voix manquait décidément de charme.

M. Gourdon, basse chantante qui succède à M. Conte, ne vaut guère mieux que ce dernier.

Il possédait un organe des plus communs et paraît beaucoup ignorer l'art du chant. Comédien, il ne l'est pas. Il cherche à produire de grands effets par des gestes exagérés qui auraient leur raison d'être en face du public d'une ville de sixième ordre.

Sa voix, sans être haut placée, tient plus du baryton que de la basse-chantante; les notes graves sont très-faibles.

L'orchestre s'est bien conduit et on a applaudi la *Farandole* du deuxième acte, dansée par tout le corps de ballet.

Nous craignons que *Mireille* n'ait pas une longue carrière sur notre scène; son interprétation ne souffrant pas de médiocrité. Cette année, notre troupe d'opéra-comique, malheureusement est de trop piètre valeur pour assurer le succès d'une œuvre quelconque.

J. DAYERNY.

SPECTACLES DU 4 NOVEMBRE 1881

Grand-Théâtre

7 heures 1/4. — *La Juive*, grand opéra.

Théâtre des Célestins

8 heures. — *Le Choix d'un genre*, comédie en 1 acte.

Les *Patilles de Mouches*, com. en 4 actes.

Théâtre Bellecour

Relâche.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, représentation variée.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.

CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons d'un groupe d'ANARCHISTES une lettre que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer.

Toutefois, l'abondance des matières nous oblige à renvoyer ce document à demain.

Bossier de la Poste et des Télégraphes

C'est la même administration, aujourd'hui nous adresserons une plainte au Service télégraphique :

Nous avons reçu hier, à ONZE HEURES du soir seulement, une dépêche importante passée par notre correspondant de Paris à SEPT HEURES TRENTA-CINQ.

Notre correspondant eût mieux fait peut-être de l'apporter lui-même.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, une foule considérable a envahi nos cimetières.

Le temps, du reste, s'est montré d'une clémence rare à cette époque de l'année.

A Loyasse, on a compté environ 25.000 visiteurs; à la Guillotière, près de 30.000; à la Croix-Rousse, 6 à 7 mille.

Nous apprenons que Monsieur Candelé-Bayle, procureur de la République à Lyon, vient d'avoir la douleur de

perdre sa belle-mère, Madame Bordes.

Nous adressons à ce magistrat, dont nous connaissons les convictions sincèrement républicaines, nos sentiments de condoléance.

L'administration de la société la Pensée libre, 4^{me} arrondissement, est convoquée pour vendredi, 4 novembre, à 8 heures du soir, au siège social, Grande-Rue de la Croix-Rousse.

Très urgent.

UNE PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

Pour combattre l'anémie, la chlorose, le masque d'appétit, les mauvaises digestions et l'affaiblissement général qui en sont les conséquences les plus habituelles, on a essayé différents systèmes basés uniquement sur l'idée que les principes nutritifs des substances alimentaires (fer, phosphore, pepsine) une fois désagrégés, pouvaient servir à la reconstitution de nos organes. L'expérience, hélas ! est venue démontrer combien cette idée était fautive et que c'est aux conséquences proprement dites qu'il faut recourir toutes les fois qu'on veut rendre à une constitution épuisée la force d'assimilation qui lui manque. Sous ce rapport, le VIN BERTRAND au Quinquina et à l'Extrait de Malt, combiné aux principes aromatiques et amers du café, du cacao, de la vanille et de l'écorce d'orange, remplit toutes les conditions désirables. Son goût exquis joint à ses merveilleuses propriétés le rend supportable aux personnes les plus faibles et les plus délicates et en fait un des meilleurs médicaments dont la thérapeutique ait à s'enorgueillir. Le VIN BERTRAND se trouve chez son inventeur, Rue Confort, 12, et dans toutes les pharmacies.

Prix de la bouteille : 5 fr.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE
Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.
Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, qui se trouve à la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

Rue de la Bourse 8 et 10
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue, 2 0/0
A 3 mois, 3 0/0
A 6 mois, 4 0/0
A 1 an, 4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse, Paiement de coupons, Avances sur titres

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczémas, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsaparille de la pharmacie LANGELE, rue Thomassin, 8. Consultations gratuites tous les jours.

POMMADE DU WALLON

On se souvient très facilement de cette pommade, qui est une préparation de plantes médicinales, et qui est d'une efficacité remarquable pour le traitement de toutes les affections de la peau.

Dépôt à Lyon : pharmacie de la rue de la Bourse, 10. Dépôt à Paris : pharmacie de la rue de la Harpe, 10.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouverture de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouverture de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

COMBIEN DE PERSONNES

meurent de la poitrine suite de toux ! Nous recommandons le nouveau traitement d'un des plus célèbres spécialistes de Lyon, M. Bédier, médecin, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 57 ; les bronchites, catarrhes, asthmes, la phthisie, sont soulagés de suite ; la toux diminue, les sueurs cessent, l'appétit, les forces, la santé reviennent. Cabinet de 11 h. à 4 h., et par correspondance. 12018 à c.

HERNIES

sans opérations, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence plus de danger.
B. Gaillard, 1, quai de la Charité, Lyon.
Le Directeur-Gérant, Tony LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

C'est Dimanche prochain 6 Novembre 1881

Que sera distribuée GRATUITEMENT la 1^{re} Livraison du

SECRÈT DE TROU VAIN

Grand Roman de révélation, par Jules FRÉVAL

DEUX LIVRAISONS ILLUSTRÉES A 10 C. PAR SEMAINE --- UNE SÉRIE A 50 C. TOUS LES 15 JOURS

La Deuxième Livraison sera mise en vente le Jeudi 10 Novembre

Dépôt principal chez C. MAILLON, 1, rue de Jussieu, 1

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social :

Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5	15.005	30.125	45.185	60.245
758	15.818	30.878	45.938	60.998
1.511	16.571	31.631	46.691	61.751
2.264	17.324	32.384	47.444	62.504
3.017	18.077	33.137	48.197	63.257
3.770	18.830	33.890	48.950	64.010
4.523	19.583	34.643	49.703	64.763
5.276	20.336	35.396	50.456	65.516
6.029	21.089	36.149	51.209	66.269
6.782	21.842	36.902	51.962	67.022
7.535	22.595	37.655	52.715	67.775
8.288	23.348	38.408	53.468	68.528
9.041	24.101	39.161	54.221	69.281
9.794	24.854	39.914	54.974	70.034
10.547	25.607	40.667	55.727	70.787
11.300	26.360	41.420	56.480	71.540
12.053	27.113	42.173	57.233	72.293
12.806	27.866	42.926	57.986	73.046
13.559	28.619	43.679	58.739	73.799
14.312	29.372	44.432	59.492	74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois ; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon, concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, antispasmodiques, fondantes, anti-émétiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr., dans toutes les pharmacies.

DEPOT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon

Envoi par la poste

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis sept heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

SANS INJECTIONS NI MERCURE
Dr PHILON, guérit rapidement
MALADIES SECRETES
Consultations tous les jours,
de 3 à 5 h.; gratuites de 5 à 7 h.
Rue Cuvier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

AU GRAND BON MARCHÉ
18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)
La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
Pour hommes et jeunes gens, PANTALON DRAP NOIR INDÉCHIRABLE, 7 fr. 50

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue Ste-Catherine
CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON — 14, Rue Confort — LYON
SUCCURSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Nouvelliste — Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Comédie politique — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Républicain de la Loire — Le Petit Stéphanois.

Reanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné.

Petit Dauphinois.

Vienna : Journal de Vienna.

Bourgeois : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Macon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire.

Bourg : Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années, et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous content tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie St POTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St Alexandre, 9 (St-Just). — A GRENOBLE, pharm. Châtrousse et Marcel. — A SAINT-ETIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Prix : 2 fr. 50 cent.

MACHINES A COUDRE ET A BRODER

Ventes et Réparations de tous Systèmes
Fournitures et Accessoires.

F. REIGNIER

Ex-Mécanicien des Maisons françaises et américaines.
Toutes les Machines vendues ou réparées sont garanties sur facture.
19, cours Lafayette, 19. — LYON

ON DEMANDE à louer appartements bien aérés, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

LEÇONS d'Italien, d'Allemand, et d'Espagnol
Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

20 Centimes le rouleau et au-dessus : choix considérable et concurrence impossible. Papiers peints, rue Hippolyte-Blondin, 49, près la rue d'Algérie. Envoi au dehors, cartes, échantillons sur demande.

PILULES DE FAMILLE purgatives, dépuratives, antibilieuses, antispasmodiques et décongestionnantes. Purgatif sans rival, que ou deux en mangeant. Prix : 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baroja, cours Lafayette, 115, Lyon.

LOTÉRIE NATIONALE (MILAN)
1 Lot de 100,000 fr. or
2 Lot de 50,000 fr. or
3 Lot de 25,000 fr. or
4 Lot de 10,000 fr. or
5 Lot de 5,000 fr. or

INJECTION BARRAJA vraie infallible
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 2 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

Tirage officiel 20 NOVEMBRE
En tout 700,000 fr. de lots 400,000 fr. de lots objets d'art. Bille, 1 fr. 50. Envoi contre mandat-poste, ajouter 45 cent. pour l'envoi. Timbres poste refusés. — Commis, qui Saint-Antoine, 30, Lyon. — La liste du tirage sera publiée.
Loterie algérienne, Bille 1 fr. 10 par la poste, 1 fr. 25

MALADIES DES FEMMES
Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre des cas, par l'emploi du seul et véritable remède, le Dr. J. BARRAJA, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. — Utile pendant la grossesse et suite des couches.

Mme RIBBAUCOURT, sage-femme de 1^{re} classe, tient des pensionnaires, avenue de Saxe, 199, Lyon.

ON DEMANDE A LOUER
Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

Loupy Loup